

DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE

Gourbeyre, le 06 OCT, 2022

SANTE ET SECURITE DE L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

Affaire suivie par : Josette FRANCONNY
Courriel : valentine.franconny@ars.sante.fr
Tél. : 05 90 99 64 61
Fax : 05 90 99 64 99

Le Directeur Général de l'Agence de Santé de
Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

à

Réf. : JF/SSEE/N° 2022- 152

Monsieur Le Maire de GOSIER
Hôtel de Ville
97190 GOSIER

Monsieur Le Maire,

Par courrier référencé 2022-139/JF/SSEE du 23/09/2022, je vous informais des mauvais résultats d'analyse du prélèvement effectué le 20/09/2022 sur le site de baignade de **Bas du Fort**. Le dernier prélèvement de contrôle effectué le 27/09/2022 présente des résultats conformes aux normes de qualité.

	Entérocoques (ufc/100 mL)	Escherichia coli (ufc/100 mL)
Résultat obtenu	247	45
valeur seuil	370	1000

En conséquence, vous pouvez informer les baigneurs du retour à la normale par un arrêté de levée d'interdiction.

Par ailleurs, conformément à l'article L.3132-3 du code de santé publique, je vous rappelle que vous êtes tenu de rédiger et mettre en œuvre le profil de baignade, outil rendu obligatoire par l'arrêté du 18 septembre 2008, permettant notamment d'assurer une gestion préventive de la baignade.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général

Laurent LEGENDRE
